



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
29/08/2022

Dossier complet le :  
29/08/2022

N° d'enregistrement :  
G-2022-010108

### 1. Intitulé du projet

SNC KELLER - Projet de construction de bureaux et d'espaces communs

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC KELLER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Isabelle MEGNEGNEAU / Directrice Générale Déléguée Région Bretagne

RCS / SIRET

9 0 4 8 2 7 6 5 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

Société en nom collectif (SNC)

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	<p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>La surface de plancher du projet est 13 200 m<sup>2</sup></p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de bâtiments ayant pour ambition d'être des espaces communs (bureaux, crèche, restaurants, espaces sportifs), avec une surface de plancher totale d'environ 13200 m<sup>2</sup>.

Il est prévu la création de stationnement en sous-sol (un niveau) et en superstructure (deux niveaux) et l'aménagement de toitures végétalisées.

Ce projet s'inscrit au sein de la ZAC ViaSilva pour laquelle une Autorisation environnementale, avec évaluation environnementale, a été déposée en octobre 2017.

Ces procédures réglementaires intègrent donc la zone d'étude de ce projet et les principales incidences potentielles sur l'environnement de son aménagement.

L'objet de ce cas par cas est de démontrer que la ZAC avait bien pris en compte la plupart des incidences environnementales (démarche ERC), et que celles non-prises en compte à l'époque ne sont pas susceptibles de causer des impacts environnementaux.

## 4.2 Objectifs du projet

Le foncier présente les qualités d'un îlot central et accessible grâce à la proximité avec le métro à moins de 500 mètres. Le projet a pour but la création d'espaces communs ou de convivialité avec l'installation de salles de coworking et de bureaux en synergie avec des lieux de rencontres et de service (restaurants, food-trucks, crèche, espaces sportifs et bien-être). L'opération est conforme à la réglementation thermique RT 2012 avec un Cep-40% et Bbio-20%. L'immeuble est également conforme à la RE2020. L'opération sera basée sur les exigences acoustiques de la norme NFS31-080 « Acoustique – Bureau et espace associés » en niveau de performance « courant ».

Elle vise également le label BREEAM niveau excellence donnant des objectifs en matière d'écologie ou de gestion des eaux pluviales par exemple.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la ZAC ViaSilva et dans sa démarche ERC environnementale. Les principaux enjeux environnementaux identifiés sont limités à la présence d'une bande boisée centrale au niveau de la parcelle sud qui sera préservée par le projet au sein d'un jardin qui servira également à la gestion des eaux pluviales de la zone d'étude (des espaces verts seront légèrement creusés). Il est également prévu d'implanter de nombreux végétaux au sol et sur les toitures, dont 57 arbres (liste en annexe). Plusieurs nichoirs (avifaune) seront installés au niveau du jardin.

Les normes en termes d'accueil d'un public sensible (crèche - ERP) seront respectées, notamment en termes acoustique ou d'accessibilité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux se déroulera en plusieurs phases.

Il y aura une phase de démolition et neutralisation du site, sur la zone parking.

Le projet se déroulera approximativement selon ce calendrier :

PC : 30/09/2022

PRO : 01/12/2022 – 28/02/23

DCE : 01/03/2023 – 30/04/2023

AO : 05/2023

Début travaux : 01/12/23 (si le chantier commence entre mars et août, des effaroucheurs seront installés avant cette période afin de dissuader les oiseaux de nicher dans la haie centrale durant les travaux).

Terrassement : 01/12/2023 – 30/01/2024

Clos couvert : 01/02/2024 – 30/03/2025

Travaux intérieurs : 01/11/2024 – 30/12/2025

Aménagements extérieurs : 01/09/2025 – 30/12/2025

Livraison : 30/12/2025

Une délimitation et mise en défens de la bande boisée et préservée sera également mise en place lors de la phase de travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès au parking se fera depuis la rue Claude Chappe. Un accès pour les livraisons et les pompiers est prévu au nord du site partant de la rue Robert Keller et débouchant sur la rue Claude Chappe.

Les bâtiments seront accessibles par l'extérieur rue Clément Ader et rue Robert Keller et par le jardin. Les piétons pourront rejoindre le parc par la rue Clément Ader ou par la halle couverte côté Claude Chappe.

La bande boisée centrale conservée permettra à une faune d'y trouver refuge, de s'y nourrir voire de s'y reproduire. Cette bande boisée sera complétée par la plantation de 57 arbres sur l'ensemble de la zone d'étude (cf annexe). Ces espaces verts permettront de créer différentes ambiances paysagères ainsi que des lieux et espaces d'ombre et frais ("îlot de fraîcheur urbain"). La gestion des eaux pluviales sera intégrée au projet par la création de légères dépressions dans les espaces verts donnant un aspect de jardin humide (cf annexe).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par le dépôt d'un Permis de construire (dépôt prévu pour le 30/09/2022).

Le projet n'est pas soumis au dépôt d'un dossier loi sur l'eau. Ces thématiques avaient toutefois été abordées dans le dossier loi sur l'eau de la ZAC.

Le projet s'insère au sein de la ZAC ViaSilva pour laquelle une évaluation environnementale a été réalisée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	0,98 ha
Surface de la zone de projet	0,98 ha
Surface de plancher	13200 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement privées	317 places

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue Robert Keller  
35510 Cesson-Sévigné

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 37' 12 " 81 Lat. 4 8° 08' 10 " 84

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet SNC Keller s'insère dans le projet ViaSilva, un projet de développement urbain et qui exprime des principes d'urbanisation qui guideront les opérations à venir : ZAC Les Pierrins et ZAC Atalante ViaSilva, et celles qui suivront.

Le projet SNC Keller est compris dans "l'ancienne" ZAC Atalante. La ZAC ViaSilva prévoit un programme de constructions d'environ 575 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (500 000 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher nouveaux et 75 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ construits ou cédés sur Champs Blancs).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Adopté pour la période 2022-2026, Rennes Métropole dispose d'un PPBE. Ce Plan n'identifie pas de dépassement de seuil de bruit pour la zone d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires réalisés dans le cadre de l'évaluation environnementale de la ZAC ViaSilva n'ont pas mis en évidence la présence de zones humides au droit de la zone d'étude, ni à proximité immédiate.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par un PPRN Risque inondation. La zone d'étude n'est pas concernée par ce PPRI.  Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site et sols pollués (SIS, BASIAS, BASOL) au droit de la zone d'étude ni à proximité. Le BE Soled IDE a réalisé un diagnostic de l'état des milieux en 2022. Ce diagnostic ne fait pas état de pollution présentant un risque sanitaire et n'a pas analysé d'échantillons dont les teneurs détectées seraient non conformes aux critères d'acceptation en ISDI.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève) est située à environ 3,8 km au nord-est de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des bâtiments et leur usages (bureaux, crèche, espace bien-être, etc.) induira indirectement et logiquement une augmentation de la consommation en eau potable, et donc des prélèvements d'eau.  Néanmoins, l'impact n'est pas significatif. Le territoire possède les infrastructures nécessaires pour assurer ce besoin anticipé dans les documents d'urbanisme ainsi que lors de la création de la ZAC (cf annexe).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite la démolition des revêtements de sol actuels (enrobés, essentiellement). Le projet nécessite également des terrassements de terre (sous-jacente aux revêtements actuels). Les déblais non réutilisés seront évacués selon les filières appropriées. Une étude géotechnique (G2 AVP) a été réalisée en 2022 par le BE apogea. Ce rapport reprend les prescriptions liées aux différentes phases de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique l'utilisation classique de matières premières pour : les zones de remblais éventuels (remblaiement classique avec priorité à la réutilisation des déblais du site) ; matériaux de structure pour les voiries, stationnements et cheminements doux ; matériaux pour les réseaux divers ; matériaux pour la construction des bâtis ; plantations et réalisation des toitures végétalisées (substrat et végétaux).  Seuls des matériaux de construction seront nécessaires à la réalisation du projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'évaluation environnementale de la ZAC ViaSilva, aucun enjeu biologique n'avait été identifié pour la zone d'étude. Il est à noter la présence d'un corridor écologique au sud de la zone d'étude (espace boisé), le projet n'y prévoit aucune intervention et n'aura pas d'impact dessus. Sa conservation permettra à la faune de continuer à l'utiliser. Le démarrage des travaux aura lieu en dehors des périodes propices pour les espèces potentiellement présentes (avifaune nicheuse et reptiles), soit de septembre à janvier. Un écologue a été missionné (cf annexe).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située à proximité immédiate d'une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 3,8 km au nord-est de la zone d'étude (connexions écologiques [SRCE] faibles à moyennes entre ces sites).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est presque entièrement artificialisée (enrobé). L'espace boisé est conservé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT. Pas d'installation présentant des risques technologiques/industriels à proximité. Canalisation de gaz à proximité de la zone d'étude (Route de Fougères et Bd des Alliés).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque inondation par débordement de cours d'eau identifié sur la zone d'étude. Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave - Fiabilité moyenne. Radon : commune classée en potentiel de catégorie 3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à environ 800 m de la Rocade Nord de Rennes. Elle est également à proximité de voirie fréquentée (Bd des Alliés). La Carte Stratégique Air réglementaire de Rennes Métropole, identifie la zone d'étude en "zone non touchée par un dépassement réglementaire". La Carte Stratégique Air OMS de Rennes Métropole, identifie la zone d'étude en "zone "fragilisée" en dépassement potentiel de valeur guides OMS".
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du projet engendrera une augmentation du trafic (travailleurs, livraisons, etc.). Le projet de ZAC prévoit une hiérarchisation des voies (meilleure lisibilité) et la création de plusieurs cheminement doux/actifs. La ligne B du métro est située à proximité (8 min. à pied). Le projet prévoit des stationnements pour l'ensemble des usagers du site. La ZAC a prévu l'évolution du trafic en phase de fonctionnement (Rapport EGIS, 2015) et "encadre" les mesures à respecter en phase de travaux. Voir annexe
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Le projet sera source de bruit uniquement lors de la phase de travaux. La ZAC "encadre" les mesures à respecter en phase de travaux (limite à 75 dB(A) en limite de chantier et travaux de jours, notamment). - Le classement sonore des infrastructures routières (Etat) n'identifie pas la zone d'étude dans une zone proche d'une voie bruyante. L'isolation acoustique des bâtiments sera conforme aux normes (bureaux, crèches).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux sera source de vibrations (passage de camions, démolition des revêtements de sol, terrassement, etc.). A noter que la phase de travaux sera limitée dans le temps et que les alentours ne sont pas dédiés à l'habitat, les nuisances pour les riverains seront donc limitées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront celles liées principalement à l'usage des bâtiments et des parties extérieures. L'éclairage nocturne respectera la législation en vigueur. Les espaces plantés au cœur du jardin seront moins éclairés pour favoriser l'installation de la faune. L'ensemble respectera les préconisations de couleurs comprise entre 575 nm et 605 nm ou température de couleur 2750 K.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Essentiellement durant la phase de travaux où le trafic engendré par les travaux ainsi que les travaux en eux-mêmes provoqueront des soulèvements de poussières liés aux démolitions, aux passages des engins et camions et aux opérations de déblais/remblais.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées en deux parties. Premièrement, la ZAC prévoit la gestion de ses eaux pluviales à l'échelle des bassins versants, pour une imperméabilisation de 65% de sa surface et pour une pluie trentennale. Le projet prévoit de réduire l'imperméabilisation de la parcelle mais celle-ci sera imperméabilisée à 77%. Le surplus de surface imperméabilisée sera donc géré, qualitativement et quantitativement, en seconde partie, grâce à la mise en place d'une gestion intégrée via des espaces verts creux et les toitures végétalisées. Voir annexe
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement du projet au réseau EU de la ZAC. Raccordement à la Station d'épuration de la Beaurade en mesure de gérer cette augmentation d'EH. Voir annexe.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : uniquement des déchets non dangereux (déchets ménagers/de bureaux). En phase de travaux : évacuation possible de déchets inertes (déblais de terre, d'enrobés et béton, essentiellement). Aucune production de déchets dangereux.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est en-dehors de zone de prescription archéologique et n'est pas située à proximité de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude fait actuellement office de parkings privés (fermés la nuit). Le projet prévoit la création de 317 places de stationnement en sous-sol et en superstructure, privées, pour les usagers du futur projet (bureaux, co-working et espaces de loisirs et d'activité).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Toutes ces incidences ont été prises en compte lors du développement et de la rédaction de l'étude d'impact de la ZAC ViaSilva. Certaines thématiques sont présentées en annexe (tirées de l'étude d'impact) afin de confirmer la bonne intégration du projet SNC Keller dans la ZAC ViaSilva.

Les incidences cumulées sont également évaluées dans l'étude d'impact.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures ERC intégrées au projet dès les premières phases sont :

- Gestion pluviale à la source par infiltration (autant que possible) et régulation et en limitant de l'imperméabilisation (augmentation des espaces verts, structures poreuses et toitures végétalisées) ;
- Conservation de corridors écologiques via la préservation de la bande boisée centrale ;
- Cohérence urbaine et intégration dans le projet de la ZAC ViaSilva (projet d'ensemble de plusieurs opérations).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au-delà d'être une procédure réglementaire, l'évaluation environnementale d'un projet constitue une démarche assurant la prise en compte des enjeux environnementaux par la maîtrise d'ouvrage et donc le projet. Cette démarche prévoit la possibilité d'actualiser l'étude d'impact (document présentant la démarche d'évaluation environnementale).

L'identification des principaux enjeux et l'orientation du projet, le plus possible, vers le non-impact (ex : exigences BREEAM, étude de l'écologie, etc.) ont permis d'éviter la plupart des impacts ainsi que le respect des mesures prévues par la ZAC ViaSilva. La démarche d'évaluation environnementale, via la séquence ERC, adoptée par le projet SNC Keller, prend donc le relais de la démarche initiée par la ZAC ViaSilva, et en respecte les mesures présentées ; l'actualisation de l'étude d'impact ne semble donc pas être nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
VII. Paysage et biodiversité VIII. L'étude d'impact de la ZAC ViaSilva IX. Eau potable X. Mobilité XI. Eaux pluviales XII. Eaux usées

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rennes

le, 29/08/2022

Signature

**SNC KELLER**  
SNC au capital variable  
1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333  
44803 SAINT HERBLAIN Cédex  
Tél. 02 40 75 50 91  
Siren 904 827 656 – RCS Nantes – APE 6810Z